

Messino et ont été plus heureux. On assure que plusieurs autres villes, notamment Cosenza, ont suivi le même exemple. Les nouvelles positives nous manquent à ce sujet. On ignore quelles dispositions vont être prises par le gouvernement. Divers corps de troupes ont été cependant expédiés en Sicile. — *Le Siècle*.

ATELIER TYPOGRAPHIQUE DE LA REVUE CANADIENNE.

Impression de toutes espèces en français et anglais :
LIVRES, AFFICHES, PROGRAMMES, CATALOGUES,
CARTES, CIRCULAIRES, CONNAISSANCES
ET FACTUMS D'APPEL, BLANCS D'A-
VOCATS, DE NOTAIRES, ETC.
Le tout exécuté avec goût et à des prix réduits.



LA REVUE CANADIENNE.

MONTREAL, 15 OCTOBRE, 1847.

EXHIBITIONS AGRICOLES.—Il y a eu le 7 du courant une exhibition d'animaux et d'objets d'agriculture, très importante, au village de Durham, dans le comté de Beauharnais. La foule de cultivateurs accourus des différentes parties du comté, pour y assister, était immense. Le temps était magnifique. Le village était inondé de peuple. L'exposition des chevaux, des bêtes à cornes, des instruments, machines et produits agricoles était digne en tous points du comté de Beauharnais, en grand renom comme on sait, pour son avancement agricole.

Le soir du jour de l'Exposition, il y eut un splendide dîner au principal Hôtel de Durham, auquel prirent part 6 à 700 personnes. Le banquet se prolongea bien longtemps dans la soirée. Il y eut force discours, assez de santé pour rassurer les morts et à la fin chacun se retira satisfait.

Mercredi dernier, eut lieu en cette ville au marché Viger l'Exposition de la Société d'Agriculture pour le comté. Il y avait un grand concours de peuple assemblé, malgré le mauvais temps qu'il fit la veille et une pluie torrentielle continuée jusqu'à 4 heures du matin même du jour de l'Exposition. Le terrain était préparé, arrangé avec soin et beaucoup de goût, grâce au digne Président de la Société, M. Hayes, éc. La rue St. Denis, plantée d'arbres de chaque côté avait un air de fête et de réjouissances. Près de la rue St. Louis une arche rustique s'élevait pavée de drapage de rubans, de guirlandes de fleurs. Cette arche couverte d'instruments aratoires et de figures emblématiques, était surmontée d'un plateau ou galerie où une bande de musique faisait entendre des airs nationaux.

Les chevaux exposés mercredi dernier étaient certainement les plus nobles animaux que nous ayons vus de longtemps. Il y avait là certains petits chevaux canadiens pur sang qui remplissaient l'œil comme disait un maguignon de nos amis. M. J. B. Lapierre du Sault au Récollet a obtenu le premier prix dans la classe des étalons Canadiens ; le 2^d a été accordé à M. Lanouette de la Rivière St. Pierre ; le 3^e à M. Pageau, de Montréal, et le 4^e à M. Dubois. Les bêtes à cornes étaient en assez grand nombre et très remarquables. *Timour*, le magnifique taureau blanc de M. Hayes captivait l'attention générale. Quelques cochons de bonne race présentaient des quartiers gigantesques et gémissaient sous le poids de leur graisse. La volaille était peu remarquable, sauf quelques poulets de race autrichienne presque aussi gros que les poules qu'on apporte d'ordinaire sur nos marchés. Les veaux et les moutons étaient passables. Il y avait encore quelques variétés de végétaux, mais peu nombreuses. Les citrouilles de M. Hayes étaient surtout dignes d'attention. Rien de plus colossal. Il y en a pesant 130. Vous vous rappelez la fable du bon La Fontaine, dans laquelle il est dit qu'une citrouille tomba sur le nez d'un homme endormi et le réveilla. Ce n'était certainement pas une citrouille comme celle de M. Hayes, car le malheureux ne se fut jamais réveillé du tout.

Il y avait encore à l'Exposition agricole du marché Viger, un bon nombre de machines, de moulins, etc., et aussi quelques pièces d'étoffe du pays excellente. En somme les visiteurs se montrèrent très satisfaits. Il y a eu une grande amélioration depuis l'an dernier. Mais ce qui est surtout très satisfaisant, c'est de voir le grand nombre de citoyens influents et respectables qui s'empressent de venir prêter le concours de leur présence et de leur parole à l'encouragement de l'agriculture et l'amélioration des races d'animaux et d'instruments aratoires.

On peut se faire une idée de la foule qui a visité l'exhibition malgré le mauvais temps, lorsqu'on saura que la somme de £34 3s. 9d. a été recueillie pour billets d'entrée à 15 sous chaque personne.

Nous ne devons pas oublier de dire qu'une tribune avait été élevée au milieu du terrain et que dans le cours de l'après-midi d'excellents discours furent prononcés, sur la nécessité et les avantages du progrès agricole en Canada.

Dans la soirée un grand nombre de personnes se réunirent à l'hôtel de Mack, sur la place Jacques Cartier, où un bon dîner les attendait.

Jamais dîner ne fut plus gai. A chaque santé d'excellents discours furent prononcés sur l'agriculture, par M. Hays, M. Penner, M. McGinn, M. McDonnell, M. Queen, M. Abraham et par plusieurs autres personnes. M. le Dr. Cartier, maire du Comté de Vaudreuil et membre de la société d'agriculture de ce comté, fut appelé deux fois à parler et il fut vivement applaudi. Il s'étendit surtout sur les progrès que faisait notre société d'agriculture sous l'habile présidence qui la dirige et sur la nécessité d'établir un dépôt à Montréal pour la vente des grains et graines de semence qui seraient choisies par des personnes expérimentées. Les convives se séparèrent bien tard dans la nuit.

MAISON DE REFUGE ET D'INDUSTRIE.—Nos lecteurs se rappellent sans doute les précédents d'une assemblée tenue durant l'été en cette ville au sujet de cet établissement d'une MAISON D'INDUSTRIE. Cette assemblée exprima l'opinion que le meilleur mode qu'il conviendrait d'adopter pour la réalisation des fonds nécessaires pour mettre à exécution le projet en question et en assurer le succès, serait d'établir une légère taxe additionnelle sur toutes les propriétés dans la cité, sujettes à la cotisation et qu'application devrait être faite à la législature provinciale pour la passation d'une mesure qui rencontrerait leurs vœux.

Cette résolution des citoyens de Montréal fut plus tard communiquée à la Corporation, qui la soumit à un comité. Ce comité vient de faire son rapport et nous regrettons de voir que dans son opinion, la Corporation n'a ni le pouvoir ni les moyens de mettre le projet à exécution. Il faudrait d'abord des amendements à l'acte d'incorporation. Le comité est encore d'opinion qu'on ne pourrait sans injustice imposer une nouvelle taxe ou cotisation sur les citoyens qui sont déjà surchargés. Il n'est pas impossible aussi ajouta-t-il dans son rapport qu'avec une place de refuge, comme celle qu'on a en vue de fonder, il arrive que les pauvres se multiplient considérablement, on les y verrait accourir, sans doute, de toutes les parties de la province, indépendamment du danger qu'il y aurait de la voir remplir par des pauvres qui émigrent tous les ans de l'Europe et des états voisins. La mesure qu'on doit attendre de la législature doit donc être plus étendue que les personnes composant l'Assemblée paraissent avoir eu en vue.

Il faudrait pourvoir, non seulement à ériger un édifice convenable, mais encore à adopter certaines distinctions et classifications, de manière à établir une bonne discipline sous l'autorité de la loi, et surtout à limiter les pauvres de chaque section de la province dans leurs localités respectives.

Les citoyens de Montréal sont sans doute, disposés à supporter leurs pauvres, mais à moins que la législature n'y pourvoie rigoureusement il sera impossible de distinguer entre le pauvre de la cité et le pauvre du district, ou entre ce dernier et le pauvre venant d'aucune partie de la province. Les catholiques, qui forment le plus grand nombre, ont, il est à croire, d'amples fonds pour subvenir aux besoins de leurs pauvres et les autres dénominations seront sans doute disposés à contribuer largement pour les besoins de leurs différentes congregations.

Il ne serait pas tout à fait étranger au sujet de remarquer, que dans cette contrée, jeune encore, les adultes avec tant soit peu de tempérance et d'industrie ne peuvent jamais manquer du nécessaire, et peu de considération doit s'attacher au vice et à la paresse. Il est vrai que d'innocents enfants et d'innocentes femmes sont les plus souvent les victimes de la mauvaise conduite de leurs parents, mais il est douteux si la même mesure qui pourvoirait pour ces pauvres victimes ne tendrait pas à encourager des mariages imprudents, et cette indifférence dans les liaisons intimes, qui a fait le malheur de tant de filles, victimes souvent de leur bonne foi.

Un mot sur la pratique en usage dans les familles pauvres de laisser grandir les enfants dans des habitudes de paresse et de nonchalance.

Dans ce temps où les serviteurs sont si rares et si chers, il n'y a pas de doute qu'en mettant fin à cet abus nombre de personnes trouveraient à se placer convenablement qui autrement seraient confinées dans une maison d'industrie.

LES ÉMIGRÉS AUX APPROCHES DE L'HIVER.—Nous sommes bien aises de voir notre corporation s'occuper des moyens de prévenir les dangers qui menacent notre ville, aussi longtemps qu'il y aura à ses portes des centaines d'émigrés malades. Voici la résolution adoptée à la dernière séance du conseil ; nous espérons que l'exécutif la prendra sans tarder en sa sérieuse considération.

Sur motion du conseiller Gury, secondé par le conseiller Footner.

Résolu : Qu'une adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, représentant qu'il y a raison de craindre qu'à l'approche de l'hiver, les APPRENTIS soient trouvés insuffisants, pour protéger les émigrés qui ont été mis sous la protection de Son Excellence par autorité impériale, et auxquels il a été pourvu jusqu'à aujourd'hui par Son Excellence. Qu'un grand nombre de ces émigrés seront probablement incapables ou peu disposés à laisser le voisinage de Montréal et finiront par obtenir des logements dans la cité s'accumulant ensemble en grand nombre et sous des circonstances à mettre en danger la santé publique ; que le maire, les échevins et les citoyens de Montréal, se souvenant qu'à l'ouverture de la navigation, le gouvernement fut pris par surprise, par la multitude d'émigrés qui s'accumulèrent ici, avec des maladies et prévoyant le malheur qu'ils ne sauraient empêcher demandant respectueusement qu'il leur soit permis de communiquer leurs craintes à Son Excellence et prient bien Son Excellence de vouloir bien faire prendre telles précautions

que Son Excellence dans sa sagesse, jugera suffisantes, pour empêcher le malheur dont la population de cette cité est menacée.

Règlement Municipal concernant les Maîtres, Apprentis et Domestiques.—Voici les dispositions de ce règlement.

Section 1.—Tous les règlements de police antérieurs sont révoqués.

Section 2.—Que tout et chaque Apprenti ou Serviteur des deux sexes, ou Compagnon lié par brevet, ou par acte, ou marché par écrit, et tout Serviteur des deux sexes ou compagnon, verbalement engagé devant un ou plusieurs témoins, pour un mois ou pour un temps plus long ou plus court, qui sera coupable de mauvaise conduite, d'opiniâtreté dans sa conduite, de paresse, ou d'abandonner son service ou ses devoirs, ou de s'absenter, de jour ou de nuit, sans permission, de son dit service, ou de la maison, ou résidence de son bourgeois ; ou qui refusera ou négligera de remplir ses justes devoirs, ou d'obéir aux ordres légitimes qui lui seront donnés par son maître ou maîtresse ; ou qui sera coupable d'aucune faute ou délit dans le service de son maître ou maîtresse, ou d'aucun acte illicite qui peut affecter l'intérêt ou troubler les affaires domestiques de son maître ou maîtresse ; ou qui sera coupable de dissiper la propriété ou les effets de son maître ou maîtresse, sera, sur conviction devant la cour du maire de la dite cité de Montréal, ou devant deux juges de paix pour la dite cité de Montréal, sujet à une pénalité n'excédant pas cinq livres courant et à un emprisonnement n'excédant pas trente jour, pour chaque offense.

Section 3.—Que tout domestique, serviteur, compagnon ou journalier, engagé pour un temps fixe, au mois ou pour un plus long espace de temps, et non à la pièce ou à l'entreprise, qui aura dessein de laisser le service dans lequel il sera engagé durant ce temps, en donnera avis ou fera donner avis quinze jours au moins avant l'expiration de telle convention. Et si aucun des dites personnes quitte le service sans en donner avis, (quoique le temps en soit expiré) elle sera considérée avoir déserté le dit service et sera punie en conséquence ; et tout maître, ou maîtresse donnera à ses serviteurs, compagnons ou journaliers un semblable avis de son intention de ne plus les garder ou employer après l'expiration de leur temps de service.

Pourvu toujours que tout domestique, serviteur, compagnon et journalier, engagé pour un temps, soit déchargé par son maître ou maîtresse ou bourgeois, à ou avant l'expiration de son engagement sans avis, en recevant le paiement en entier des gages qu'il aurait reçus pour tout le temps de ses services ; si le temps est expiré, la personne ainsi déchargée sans avis aura droit aux gages pour tout le temps compris entre le jour que tel avis aurait dû être donné et le jour de sa décharge comme susdit.

Section 4.—Que tout domestique, serviteur, compagnon ou journalier, engagé comme susdit, au mois ou pour un plus long espace de temps, ou à la pièce ou à l'entreprise, qui désertera ou abandonnera avant le temps convenu, le service ou entreprise pour lequel il aura fait des engagements, sera, pour chaque offense, sujet à une amende ou pénalité n'excédant pas cinq livres courant et à un emprisonnement n'excédant pas trente jours.

Section 5.—Que toute personne logeant ou recélant à dessein, aucun apprenti ou serviteur, engagé par acte ou marché par écrit, qui aura abandonné le service de son maître ou maîtresse, ou incitant ou engageant aucun apprenti ou serviteur à abandonner tel service, sera passible d'une amende ou pénalité n'excédant pas cinq livres courant et à un emprisonnement n'excédant pas trente jours pour chaque offense.

Section 6.—Que tout apprenti, domestique, serviteur ou compagnon, lié ou engagé comme susdit, ayant just cause de plainte contre son maître, maîtresse ou bourgeois, pour mauvais traitement, défaut ou insuffisance de provisions ou nourriture saine, ou pour cruauté ou maltraitement de toute sorte, pourra faire sommer et comparaître son maître ou maîtresse devant la dite cour du Maire, ou devant deux Juges de Paix, pour la dite cité de Montréal, pour répondre à la plainte qui sera portée contre lui ou elle par tel apprenti, domestique, serviteur ou compagnon ; et tout maître ou maîtresse, sur telle plainte étant trouvée coupable d'aucune telle offense envers son apprenti, domestique, serviteur ou compagnon, sera, sur chaque conviction, passible d'une pénalité n'excédant pas cinq livres courant ou d'un emprisonnement n'excédant pas trente jours.

Section 7.—Que sur plainte faite par tout maître, maîtresse ou bourgeois, contre son apprenti, serviteur ou compagnon contre son maître, maîtresse ou bourgeois, de mauvaise conduite continue, ou de traitement et de violations réitérées des devoirs ordinaires et établis des parties les unes envers les autres, la dite Cour du Maire, ou deux Juges de Paix de la dite Cité de Montréal, à une séance spéciale, pourra ou pourront sur preuve suffisante des allégués, annuler le contrat ou convention, soit par écrit ou verbal, par lequel tel maître, maîtresse ou bourgeois et tel apprenti, serviteur ou compagnon pourront être liés les uns envers les autres.

Les richesses du Mexique.—Au moment où l'attention générale est fixée sur le Mexique, et où les américains viennent de s'emparer de la capitale de cet empire, nos lecteurs nous sauront gré, sans doute, de leur faire lire les détails suivants sur les richesses qui se trouvent dans la magnifique cathédrale de Mexico. Nous les empruntons à un journal des Etats-Unis qui dit les tirer de bonne source.

Service en or de l'autel principal.

6 grands chandeliers en or massif de 50 pouces de hauteur.

6 grandes branches avec vases en or massif de la même hauteur.

4 petits chandeliers en or massif de 16 pouces de haut.

2 encensoirs en or massif.

2 vases en or massif pour l'eau bénite.

1 croix en or massif couverte de pierres précieuses, avec un piédestal en or, aussi couvert de pierres précieuses.

1 croix en or, *filagree work*.

2 croix de *afriels*.

2 croix de *palabros*.

2 portapares en or.

Le poids de ce service d'autel n'est pas moins de 460 livres d'or et la valeur excède \$125,000.

La statue de l'Ascension, (le nom de cette église) est d'or solide, ornée de riches bijoux ; sa pesanture est de \$20,000, et sa valeur y compris les bijoux de pas moins de \$30,000.

La statue de la Conception est d'argent massif, pèse 39 livres et vaut \$625.

La lampe d'argent qui orne le péristyle de l'église, pèse 2186 livres d'argent, dont 855 sont dorées d'or pur. Cette lampe est splendide. Elle a 54 branches ou becs. Elle est haute de 22 pieds, a 30 pieds de circonférence et est suspendue par une chaîne et anneau de fer pesant 1650 livres, cette lampe merveilleuse a coûté \$71,343. Sa valeur en or et argent seuls excède \$45,000.

Le principal tabernacle ou lieu contenant les sacrées espèces a 37 1/2 pouces de haut et pèse 44 livres d'or pur. Le devant est couvert de 5872 diamants, le derrière de 2652 émeraudes, 544 rubis, 106 améthistes, 28 saphirs. Ce tabernacle a coûté plus de \$150,000, et vaut plus que cela aujourd'hui encore.

Le grand ciboire est d'or massif, pesant neuf livres et est orné de 1676 diamants, valeur \$10,580.

Le calice d'or massif pèse 5 1/2 livres, il est orné de 122 diamants, 1400 émeraudes, 8500 perles et vaut \$4000.

Les bijoux de ces coupes ont été donnés par l'Empereur Charles V.

Outre ces coupes, il y a en outre 20 calices d'or pur richement ornés de diamants et de pierres précieuses, 6 grandes assiettes en or massif, avec des encensoirs et des cloches d'or pur. La valeur de cet or excède \$20,000.

Le service en argent de la cathédrale est magnifique et d'une grande valeur aussi ; il y a entr'autres choses 12 chandeliers, 12 encensoirs 12 grandes branches 7 pieds de haut chaque, 71 coupes et vases pour brûler l'encens, 96 chandeliers d'argent avec une multitude de branches, 3 statues d'argent, un grand buffet en argent gravé richement pour le dépôt des choses sacrées, 2 grandes lampes à branches d'argent, 2 larges chandeliers en argent à branches de six pieds d'hauteur chaque, 20 autres grands chandeliers en argent dans les chapelles. La valeur de cette argenterie est de \$40,000.

Les ornements, robes, habits, etc., des prêtres de la cathédrale de Mexico, sont d'une magnificence incomparable. Les vêtements les plus riches ont été donnés à cette église par l'Empereur Charles V.

Ainsi on peut voir par ces quelques détails quelles richesses il y a encore au Mexique, puisque dans une seule église, il y a plus d'un demi million de piastres d'objets d'ornement.

NOUVELLES DIVERSES.

LE COMMERCE DE BOIS.—Les marchands de bois du Canada ont tenu une assemblée dans la ville de Québec, le 18 septembre 1847. Il fut résolu unanimement à cette réunion : " Qu'afin de porter remède à l'état de dépression dans lequel le marché du bois est tombé cette année et afin de le ramener à un état plus sain et plus favorable, les soussignés s'engagent individuellement et collectivement à faire tout en leur pouvoir, à employer toute leur influence, afin d'empêcher la fabrication de bois pour le marché de Québec pendant la prochaine saison.

Nous apprenons avec plaisir que le Dr. Henry Cartier, éc. a été nommé maire du comté de Vaudreuil. Ce comté n'aurait pu faire un meilleur choix.

DÉPUTATIONS DES PROVINCES D'EN BAS.—Il y a en ce moment en cette ville des députés envoyés par le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse pour conférer avec nos autorités sur le meilleur système de Postage à adopter et pour régler un tarif uniforme de droits de douanes entre les différentes colonies anglaises de l'Amérique du nord.

Mardi dernier, un homme a été arrêté sur les marches du Palais de Justice à Québec sur prévention de vol. On le fouilla et on trouva sur lui la bourse d'une voisine qu'il venait d'escamoter, dans le sein même de la cour de police correctionnelle !

Nous regrettons d'apprendre que des rixes ont eu lieu à Québec entre des populations canadiennes et irlandaises, les journaux français de cette ville font un appel aux bons citoyens d'employer leur influence afin de rétablir l'harmonie.

Congrès du free-trade à Bruxelles.—Ce Congrès a dû commencer ses séances à la fin de septembre. Parmi les députés d'Angleterre seront Wm. Brown, éc. M. P. P., James Wilson, éc. M. P. P., éditeur de l'Economist, Col. Thompson, éc. M. P. P. et J. B. Turton, éc. manufacturier de Sheffield. Voici les principaux sujets soumis à la discussion : 1° Les principes généraux qui forment la base de l'économie politique ; 2° les argument et intérêt que chaque

pays peut avoir pour ou contre le free-trade ; 3° l'influence du free-trade sur les classes laborieuses ; 4° son influence sur les sciences, les arts, la civilisation en général, et la paix, la bonne entente entre les nations ; 5° questions purement financières et économiques qui ont rapport aux précédentes. Il est dit de plus dans le programme, que des hommes de toutes les nuances d'opinion et les partisans de divers systèmes d'économie politique ont été invités à assister au congrès afin que ces questions soient librement discutées et que des résolutions soient adoptées avec pleine connaissance de cause. Plus de cent individus des différentes parties de l'Europe ont déjà exprimé leur intention de se rendre au Congrès de Bruxelles.

LA COURONNE DE LA REINE VICTORIA.—Voici l'estimation de la valeur des bijoux de la Couronne de la Reine Victoria.

20 diamants autour du cercle	£1500
chaque.....	£30000
2 gros diamants au centre	£2000 c.
54 petits diamants aux angles sur le devant.....	100
4 croix composées chacune de 25 diamants.....	12000
4 gros diamants sur le haut de ces croix.....	40000
12 diamants dans la fleur de lis....	10000
18 petits diamants ditto.....	2000
Perles et diamants sur les arches et les croix.....	10000
140 diamants sur le tour.....	500
26 diamants sur la croix principale..	3000
2 cercles de perles sur le bord....	300

£111,900
Malgré toute cette quantité de bijoux, la couronne ne pèse cependant que 19 onces, et 2 deniers. Elle n'a que sept pouces de haut et cinq de diamètre au bord.

Maintenant nos lecteurs liront avec intérêt l'estimation de la valeur du costume porté par Napoléon, dans les grandes occasions. Ce costume est l'uniforme complet d'un général français.

Grande tenue militaire, habillement complet galonné, etc.....	£ 126 0
Bottes à l'écuylère, à franges d'or..	6 0
Chapeau militaire du plus beau castor.....	1 10
Bouton pour chapeau, gros diamant pesant 277 carats.....	232000 0
Sabre, meilleur lame de Damas....	10 10
Garde du Sabre, un crocodile d'or massif pesant 27 onces.....	108 0
Le diamant nommé le Régent, dans la bouche du crocodile.....	18000 0
Epaulettes formées de brillants....	30000 0

£280,252 0
On voit par ce que dessus que les habits, bottes et chapeau ne coûtaient que £133 10s. tandis que pour des ornements la somme énorme de £280,118 10 était employée.

PRÉSIDENCE DES ÉTATS-UNIS.—Les whigs ont déjà cinq candidats en champ-clos : Ce sont MM. Henry Clay, McLean, Corwin, et les généraux Scott et Taylor. Chacun de ces champions est flanqué d'un grand nombre de partisans.

ANTIQUITÉS CANADIENNES.—Les journaux du Haut-Canada annoncent qu'en vient de découvrir près de Penetanguishine, sur les indications d'un parti de voyageurs canadiens qui avaient passé dans cet endroit il y a trois ans, un charnier ou grande fosse, contenant un amas de squelettes humains rangés régulièrement sur un lit de peaux de castor. On a recueilli 50 crânes qui sont actuellement en la possession du major Anderson de la compagnie de la Baie d'Hudson qui conserve déjà un grand nombre d'armes, d'habits, etc., provenant des autochtones du pays. On trouve dans la conformation de tous ces crânes une ressemblance frappante avec ceux des anciennes momies égyptiennes, caractère qu'ils partagent du reste, si l'on en croit les études de Catlin, avec la plupart des races indiennes que l'Européen a trouvées sur le continent américain lors de sa découverte. Avec ces ossements on a retrouvé 26 ou 27 chaudières de cuivre de la contenance d'environ 20 gallons, portant à leur ouverture une bande de fer, grossièrement travaillée. Ces chaudières sont de l'épaisseur d'une ligne et demie. On a retrouvé aussi une hache de fer dont la forme est presque détruite par la rouille et un instrument d'agriculture en cuivre avec les restes d'un manche de bois. Les peaux de castor sur lesquelles reposaient ces squelettes étaient assez bien conservées et reconnaissables, le poil seulement en était détruit. — *Canadien*.

"On ne vous prendrait pas pour ce que vous êtes", dit un monsieur, peu scrupuleux observateur des modes, à un dandy qui avait plus de cheveux que de cervelle. — "Pourquoi cela?" répond l'autre. — "Parce qu'on ne peut vous voir les oreilles."

(Historique.)

Une demoiselle qui a déjà vu près de cinquante printemps passer sur sa tête, apprenant le mariage d'une jeune dame de ses amis, dit, en poussant un profond et sentimental soupir : "Mon Dieu ! je suppose que c'est par là que nous devons tous passer."

(Historique.)

On vend en ce moment à St. Louis des peches qui n'ont pas moins de dix pouces de diamètre.